Image not found or type unknown

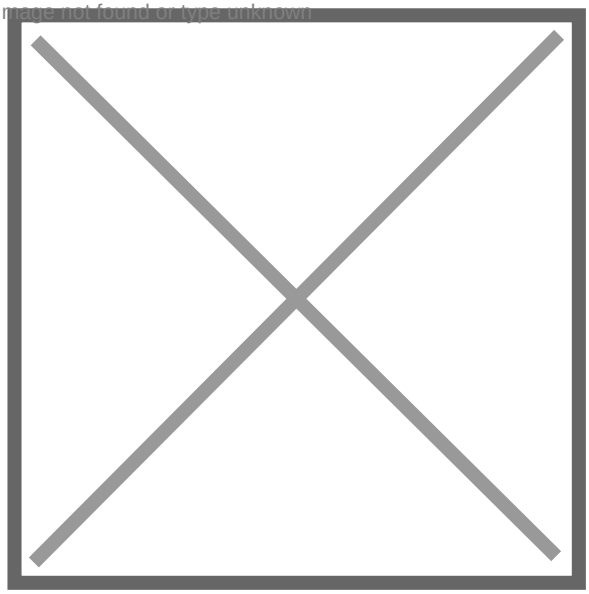

Devis médical non respecté en dermatologie esthétique

Par **Julie538**, le **19/09/2015** à **15:53**

Bonjour,

J'ai souscrit un devis auprès d'un cabinet médical, un centre laser dermatologique plus exactement, pour l'épilation longue durée au laser. Il s'agit uniquement de dermatologues reconnus officiellement par le conseil de l'ordre des Médecins.

Le devis concerne un acte médical à visée esthétique. Il comprend 5 à 6 séances par zone, réparties sur 18 à 20 mois. J'ai accepté le devis. Au bout de la sixième séance il semblerait qu'il y ait besoin de séances supplémentaires pour parvenir au résultat.

Le problème est que j'ai signé pour 6 séances maximum qui devaient déjà amenées au résultat, et que la séance est de 650 euros. Le devis correspondait à mon budget, mais toute séance supplémentaire est totalement hors-budget.

Suis-je forcée de payer les séances supplémentaires ou doivent-elles être à la charge du médecin qui a mal évalué le devis?
Quelles sont les obligations des dermatologues face aux devis qu'ils réalisent en matière d'acte médical à visée esthétique? Et quels sont mes droits et recours possibles face à cette situation?

Merci de votre réponse.

Cordialement,

Julie

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés